



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: Aqua Mix Reviver

Code de produit: Non disponible.

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Enduit.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/adresse: Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA
90740

Numéro de téléphone: (562) 598-8808

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (É-U et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE

Classe de risques

Toxicité aiguë 4 (Oral)
Toxicité aiguë 4 (Dermique)
Corrosion cutanée 1C
Dommages sérieux au niveau des yeux 1

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme de risques :



Mot indicateur: Danger

Mention de danger: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Prévention: Se laver les mains minutieusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: En cas d'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas de malaise, contacter immédiatement un médecin ou un centre



FICHE SIGNALÉTIQUE

antipoison. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'inhalation : Transporter à l'air frais la personne exposée et la garder dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Entreposage: Garder sous clef.

Élimination: Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dangers autrement non classés: Non applicable.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 MÉLANGES

Ingrédient	NUMÉRO DE CAS	% en poids
Oxalate de dipotassium	583-52-8	40-70
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	10-30

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

- Yeux:** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
- Peau:** En cas de contact de la peau, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.
- Inhalation:** En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Ingestion:** Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement à moins que cela ne soit demandé par le personnel médical. Ne jamais rien introduire dans la bouche d'une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Yeux:** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques graves. Les symptômes peuvent inclure une irritation sévère, avec rougeur prononcée et douleur.
- Peau:** Nocif par contact avec la peau. Cause des brûlures graves. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, de la douleur, des cloques.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Inhalation: Peut être nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES

Remarque pour le médecin: Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
Traitements spécifiques: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 INFLAMMABILITÉ

Inflammabilité: Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

5.2 AGENT D'EXTINCTION

Agent d'extinction approprié: Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Agent d'extinction inapproprié: Aucun connu.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RÉSULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

Produits de combustion: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion:

Sensibilité au choc: Non disponible.

Sensibilité à la décharge statique: Non disponible.

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage: Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération.

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. (Consulter la section 8)



FICHE SIGNALÉTIQUE

Conseils généraux d'hygiène: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou fumer.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et sec. (Consulter la section 10)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE COMMANDE

Directives d'exposition

Limite d'exposition en milieu de travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Oxalate de dipotassium	Pas disponible.	Pas disponible.
Oxyde d'aluminium	15 mg/m ³ (total) 5 mg/m ³ (resp)	10 mg/m ³

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter des lunettes de protection contre les poussières/les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

Protection de la peau:

Protection des mains: Gants résistant aux produits chimiques.

Protection du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Mesures générales de santé et de sécurité: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence: Composé pâteux.

Couleur: Non disponible..



FICHE SIGNALÉTIQUE

Odeur:	Non disponible.
Seuil d'odeur:	Non disponible.
État physique:	Liquide.
pH:	1.56 (solution de 10%)
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition:	Non disponible.
Point d'éclair:	Non disponible.
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité:	Ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative/gravité spécifique:	Non disponible.
Solubilité:	Non disponible.
Coefficient de partage : n-octane/eau:	Non disponible.
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives :	Non disponible.
Propriétés d'oxydation :	Non disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Aucun connu.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Oxydants.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, l'absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxiques:

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques graves. Les symptômes peuvent inclure une irritation sévère, avec rougeur prononcée et douleur.

Peau: Nocif par contact avec la peau. Cause des brûlures graves. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, de la douleur, des cloques.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation: Peut être nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité aiguë:

Ingrédient	CL50	DL50
Oxalate de dipotassium	Pas disponible.	Oral 660 mg/kg, rat
Oxyde d'aluminium	Pas disponible.	Oral >5000 mg/kg, rat

Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique

CL50 (inhalation)	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Non disponible.	892.3 mg/kg, rat	1100 mg/kg, lapin

Ingrédient	Produits chimiques inscrits comme agent cancérigène ou potentiellement cancérigène (NTP, CIRC, OSHA ACGIH, CP65)*
Oxalate de dipotassium	Non listé.
Oxyde d'aluminium	Non listé.

11.2 DIFFÉRÉ, IMMÉDIAT ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME

Corrosion/irritation cutanée: Cause des brûlures graves.

Dommage/irritation grave oculaire: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation des voies respiratoires: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation de la peau: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition unique - STOT: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets chroniques:

Cancérogène: Ce produit n'est pas classé comme cancérigène.

Mutagenicité des cellules germinales: Ce produit n'est pas classé comme mutagène.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Toxicité pour la reproduction:

Développement: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénique: N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Embryotoxicité: N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Fertilité: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expositions répétées - STOT: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produits toxicologiquement synergiques: Non disponible.

Renseignements additionnels: Non disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aiguë/chronique: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation: Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible.

12.5 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponible.

Section 13 : ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthode d'élimination: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Autres méthodes d'élimination recommandées: Non disponible.

Section 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

DOT
UN2922

TMD
UN2922

**FICHE SIGNALÉTIQUE****14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU**

DOT	TMD
LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Oxalate de dipotassium)	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Oxalate de dipotassium)

14.3 CLASSE DE RISQUES POUR LE TRANSPORT (ES)

DOT	TMD
8 (6.1)	8 (6.1)

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

DOT	TMD
III	III

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non disponible.

14.6 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Non disponible.

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT/MESURES LÉGISLATIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA CHIMISATION**

Canada : ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

É.-U. : fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

SARA Titre III				
Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 (EHS) RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313
Oxalate de dipotassium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Oxyde d'aluminium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	313

Réglementations de l'État**Proposition 65 de la Californie:**

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

Inventaires mondiaux:

Ingrédient	Canada LIS/LES	États-Unis TSCA
Oxalate de dipotassium	LIS	Oui.
Oxyde d'aluminium	LIS	Oui.



FICHE SIGNALÉTIQUE

NFPA-National Fire Protection Association (association nationale de protection contre les incendies):	
Santé :	3
Incendie :	0
Réactivité :	0

HMS-Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses):	
Santé:	3
Incendie:	0
Réactivité:	0

ÉVALUATION DES DANGERS : 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

Classement SIMDUT:

Catégorie D1B - Matières toxiques
Catégorie E - Matières corrosives

Symboles de SIMDUT :



AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉRIGÈNES:

- CP65** Proposition 65 de la Californie
- OSHA (O)** Occupational Safety and Health Administration (OSHA - Direction générale de la sécurité et de la santé au travail).
- ACGIH (G)** American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).
A1 - Agent cancérigène pour les humains - confirmé.
A2 - Agent cancérigène pour les humains - soupçonné.
A3 - Agent cancérigène pour les animaux.
A4 - Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains.
A5 - N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains.
- CIRC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.
1 - L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains.
2A - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
2B - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
3 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain.
4 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.
- NTP (N)** National Toxicology Program (programme national de toxicologie).
1 - Connus pour être cancérigènes.
2 - Raisonnablement anticipé être cancérigène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Date de préparation: Avril 18, 2013
Date d'expiration: Avril 18, 2016
Version: 1.0
Date de révision: Avril 18, 2013



FICHE SIGNALÉTIQUE

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone : (519) 488-5126
www.nexreg.com

Préparé pour : Custom Building Products

Fin de la fiche signalétique